

pas qu'il y en ait bientôt de semblables à Paris au bois de Boulogne, dans de grandes maisons d'éducation et dans les grands établissements d'hydrothérapie.

M. Spiers, directeur de l'établissement des bains de mer, a eu l'heureuse idée d'emprunter ce plaisir à nos voisins, et il m'a semblé qu'on devait voir là non une futile distraction mais un exercice gymnastique à répandre en tout temps et à conseiller après un bain de mer ou après des douches froides pour faire la réaction. Il est bien préférable, ce me semble, après une douche froide de palmer une demi-heure que d'aller scier du bois comme jadis le prescrivait Priesnitz, fondateur de l'hydrothérapie. L'installation de Boulogne ne laisse rien à désirer.

Qu'on se figure au bord de la mer, une surface lisse de ciment Portland durci, longue de 80 mètres sur 40, entourée de tentes abris pour les spectateurs et fermée de haies de tamaris verdoyants. Là, deux à trois cents patineurs et patinenses glissent gracieusement à toute vitesse et en tout sens, soit par groupes, soit solitaires et attirant les regards par d'incroyables tours de force.

Cela se passe en plein air, sur la plage, imprégnée de senteurs marines, après le bain, pour ramener la réaction produite par le froid des immersions sous la vague. On ne pouvait rien imaginer de mieux pour y donner à l'hydrothérapie maritime un complément plus salubre et plus agréable.

Enfants, fillettes et adolescents semblent prendre un plaisir très-vif à cette exercice qui met tout le corps en mouvement sans effort, qui réchauffe et ranime, qui par la dépense musculaire sollicite l'appétit et prépare d'excellentes digestions. Les premiers pas sont difficiles : bien que les patins aient quatre petites roues semblables à celles de nos fauteuils : on tombe d'abord assez souvent, mais après deux ou trois séances, tout le monde roule et tourne avec une vitesse étonnante. Chaque maison devrait avoir son rink comme en certains endroits il y a le jeu de paume, de boules ou de quilles. Tout le monde pourrait s'y amuser à la fois, et il suffirait d'un ordre des maîtres pour que pendant la demi-heure de récréation qui précède ou suit les repas chacun fût obligé de faire l'exercice nécessaire à la santé. De tous les exercices gymnastiques de l'enfance, celui-là, qui est possible en toute saison, doit attirer l'attention des maîtres de la jeunesse. On pourra ainsi occuper tous les élèves d'une maison, et ce n'est pas une petite chose que de faire jouer ensemble un nombre considérable d'élèves à la fois. J'ajouterai enfin que si cette gymnastique a ses dangers, en raison des chutes qu'on peut faire en commençant son apprentissage, les accidents ne sont pas bien graves. Ce sont ceux du patinage ordinaire et de tous les exercices du corps en général. On tombe également des trapèzes et des cordages de la gymnastique ordinaire sans que pour cela nous privions les enfants des avantages qui résultent de cet exercice salubre.

E. BOUCHER.

Hygiène des écoles.

En parlant de chacune des maladies qui prennent naissance ou qui se développent dans les écoles, nous avons indiqué les principaux moyens de les prévenir. Nous les résumons sous ces trois chefs : *le local, l'instituteur et les parents.*

1. *Le local.*—Le peuple fait son éducation dans les écoles. Il leur doit en grande partie son bonheur ou son malheur, du moins quant au physique. Il est donc de la plus grande importance que ces établissements

soient l'objet de l'attention incessante et toute particulière des gouvernements et il est juste que l'instituteur du peuple, ce fonctionnaire si utile, si respectable, mais encore si mal apprécié, ait au moins une demeure agréable et qui ne soit point pour lui une source de maladies.

Les conditions de salubrité pour les écoles peuvent se résumer comme suit :

Situation sur une hauteur, loin des marais, des étangs ou des établissements industriels dont l'insalubrité s'étend sur le voisinage ;

Exposition à l'est ou au sud ;

Eloignement de toute autre construction ;

Sécheresse des murs ;

Rez-de-chaussée sur caves, élevé de 3 ou 4 pieds au-dessus du sol ;

Salles planchées, ne recevant que 50 à 60 élèves au plus ;

Séparation des sexes, autant que possible ;

Dimensions des salles proportionnées au nombre des élèves ;

Nombreuses fenêtres, en rapport toutefois avec l'étendue des salles ;

Moyen de chauffage tel que la chaleur soit uniformément répandue dans les classes ;

Mode de ventilation suffisant et ne produisant pas des changements brusques de température ;

Hauteur des tables et des bancs déterminée d'après l'âge et la taille des élèves ;

Placement de ces meubles de manière que les élèves reçoivent la lumière de haut et de derrière ;

Propreté constante des salles et de tout ce qu'elles renferment ;

Latrines particulières pour chaque sexe, bien construites, inodores, tenues constamment dans un état parfait de propreté et ayant des sièges de hauteur différente, pour les grands écoliers et pour les petits ;

Vaste cour, afin que les enfants puissent se livrer aisément aux jeux, aux exercices corporels dont ils ont un si grand besoin ;

Gymnase couvert, comme annexe indispensable à toute école bien organisée, afin que les exercices puissent avoir lieu en tout temps et en toute saison.

II. *L'instituteur.*—Voici ses devoirs :

N'admettre les enfants à l'école, que lorsqu'ils ont accompli leur sixième année et qu'ils sont de bonne santé ;

Refuser l'admission hâtive des enfants à intelligence précoce ; car loin d'avoir droit à entrer à l'école à un âge moins avancé que les autres, ces enfants doivent au contraire, en être tenus plus longtemps éloignés, parce qu'ils sont ordinairement, ou rachitiques, ou scrofuleux, ou du moins de faible constitution, et que les efforts intellectuels leur sont spécialement nuisibles, aggravent leurs maladies ou augmentent leur faiblesse.

Ajourner, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur huitième année, l'admission des enfants à l'intelligence ordinaire, mais qui présentent un certain degré d'irritabilité nerveuse, due, soit à ce que leur développement physique est arriéré, soit à ce qu'il est trop rapide ;

Refuser l'entrée de l'école à tout enfant atteint de maladie contagieuse ou pouvant être un sujet de dégoût pour les autres écoliers ;

Du reste, dans tous ces cas et aussi lorsqu'il s'agit de recevoir des enfants malades ou convalescents, n'agir que d'après les conseils de la médecine ;

Ne tenir en classe les élèves de la première année, c'est-à-dire de l'âge de six ans, que deux heures par jour ; ceux de la seconde, trois heures ; ceux des années subséquentes, quatre heures ; en ayant soin de partager en deux le temps de classe, dont une moitié pour le matin et l'autre pour l'après-midi ;